

Senghor, homme politique

Discours prononcé par M. Pierre Messmer
Chancelier de l'Institut,
en hommage à Léopold Sedar Senghor
séance publique du mardi 5 mars 2002

J'ai fait la connaissance de Leopold Sedar Senghor, début 1946 au lendemain de ma démobilisation et alors que j'étais affecté au cabinet du ministre de la France d'Outremer.

◆ *Senghor, député et ministre de la IV^e République.*

Il venait d'être élu fin 1945 par le Sénégal à la 1^{ère} Assemblée Constituante comme second de la liste socialiste derrière Lamine Gueye qui l'avait choisi en raison de son adhésion aux étudiants socialistes, avant guerre, à Paris. Il sera réélu dans les mêmes conditions à la seconde Assemblée Constituante.

Aux élections de 1951, avec pour colistier Mamadou Dia, il s'oppose à Lamine et le bat. On a donné comme explication : les jeunes « secouent le cocotier » mais le fait est qu'ils sont en désaccord avec la génération précédente sur l'avenir de l'Afrique : négritude contre assimilation, électeurs ruraux et marabouts musulmans influents favorables au catholique Senghor contre les électeurs des villes, depuis longtemps communes de plein exercice, Dakar, Saint-Louis et Rufisque qui restent fidèles à Lamine Gueye.

La rupture avec le parti socialiste est accompagnée par la création du Bloc démocratique sénégalais, BDS.

Une tentative de rapprochement avec le Rassemblement Démocratique Africain d'Houphouet Boigny devait échouer à cause de la compétition entre deux hommes qui cherchent l'un et l'autre à élargir leur autorité à toute l'Afrique Occidentale et, aussi, de leur culture. Houphouet, chef traditionnel baoulé très terrien, ne se sent pas à l'aise avec l'intellectuel sénégalais poète et philosophe qui ne cesse de parler de négritude.

A l'Assemblée nationale, Senghor crée alors le Groupe des Indépendants d'Outremer, proche du MRP et des radicaux, tandis que le RDA, après sa rupture avec le parti communiste, s'apparente à l'UDSR de Pleven et Mitterrand.

Senghor est nommé Secrétaire d'état auprès du Président du Conseil dans le gouvernement d'Edgar Faure en février 1955 et jusqu'à la dissolution de l'Assemblée nationale en janvier 1956.

A l'écart du gouvernement de G. Mollet dans lequel entre son concurrent Félix Houphouët, après les élections de 1956, il s'abstient dans le vote de la loi-cadre Defferre sur l'autonomie interne des territoires d'Outremer. Cette attitude en apparence surprenante s'explique par l'opposition politique au RDA d'Houphouët et surtout par le refus de ce que Senghor et ses amis appellent la « balkanisation » de l'Afrique, du fait que la loi accorde l'autonomie aux territoires et non aux Fédérations, AOF et AEF, contrairement aux vœux de beaucoup de jeunes dirigeants africains, dont Sekou Touré qui fera bientôt parler de lui.

En 1958, Senghor accueille d'abord avec réserve le retour au pouvoir du Général de Gaulle qu'il admire mais qui le déconcerte parfois. Membre du comité consultatif constitutionnel, il propose que le référendum soit dédoublé dans les territoires d'Outremer, c'est à dire que deux questions distinctes soient posées, l'une sur les institutions de la France et de la Communauté, l'autre sur l'indépendance. Il ne sera pas suivi. Le parti du regroupement africain, PRA, qu'il préside rejette au congrès de Cotonou le 28 juillet 1958, le projet de constitution de la V^e République et réclame l'indépendance immédiate.

Lors de la visite du Général de Gaulle, le 26 août, à Dakar, l'absence volontaire de Senghor, alors qu'il préside le Conseil de Gouvernement du Sénégal est très commentée. Il ne participe pas à la campagne référendaire et rentre pour voter « oui » le 28 septembre, suivant la majorité des sénégalais qui ont fait leur choix, dans le même sens que tous les territoires d'AOF et d'AEF, à l'exception de la Guinée.

En application des idées qu'il défend depuis longtemps, il forme alors une fédération avec le Mali (ex Soudan français) dont il préside l'assemblée tandis que Modiba Keita, malien, dirige le gouvernement. Les deux hommes demandent l'indépendance que le Général de Gaulle, à Dakar, accorde volontiers le 13 décembre 1959, malgré les réticences d'Houphouët Boigny.

Dernier Haut Commissaire de la République, je quitte Dakar le 27 décembre 1959.

◆ *Senghor, premier Président de la République du Sénégal indépendant.*

Je ne dirai rien des relations du Président du Sénégal avec la France, de 1960 à 1980, puisque Jean Foyer, ancien ministre de la coopération en a traité. Je rappellerai seulement qu'en politique étrangère, il a refusé de s'aligner sur les soviétiques ou les américains : « L'Afrique, dit-il en 1962, doit être un continent ouvert, non pas un continent ouvert à la guerre des deux blocs ». J'insisterai, en revanche, sur la politique intérieure sénégalaise dont les crises révèlent un homme d'état.

Les débuts sont difficiles : le 19 août 1960, pour empêcher Modiba Keita de transformer la Fédération du Mali en un état unitaire dont les sénégalais ne veulent pas car ils seraient minoritaires, les dirigeants maliens sont arrêtés à Dakar et reconduits chez eux. La Fédération est dissoute.

Dans cette première crise, Senghor alors Président de l'Assemblée Nationale fait preuve de pragmatisme. Partisan, par principe, de la Fédération, il en a fait un essai limité. Constatant l'échec, il en sort par une sorte de coup d'état en douceur et, grâce à l'appui populaire, sans effusion de sang.

Elu Président de la République du Sénégal le 5 Septembre 1960, Senghor choisit son ami Mamadou Dia comme Premier Ministre. Malgré leur parcours commun depuis quinze ans les

deux hommes s'opposent bientôt : Dia veut nationaliser les entreprises étrangères, alors que Senghor souhaite une africanisation progressive avec le concours des capitaux étrangers. Le Premier Ministre menacé par le vote d'une motion de censure déposée par les fidèles du Président tente un coup d'état qui échoue le 17 décembre 1962 grâce au loyalisme de l'armée et malgré l'attitude ambiguë de la puissante confrérie mouride. L'auteur et ses complices seront sévèrement condamnés.

Senghor a réagi avec autorité, rapidité, tout en restant dans la légalité. Il conclut que cette espèce de dyarchie qu'il avait instituée menace la stabilité de l'état. Il y met fin en concentrant tous les pouvoirs selon la pratique de tous les Chefs d'état africains francophones et anglophones de l'époque : une nouvelle constitution en 1963, lui permet de cumuler les fonctions de Chef de l'état, Président du conseil et secrétaire général de l'Union du Peuple sénégalais, UPS, qui prend bientôt l'allure et les méthodes d'un parti unique.

Avec de telles institutions, si le Sénégal n'a pas subi une dictature comme ses voisins de Guinée et du Mali, c'est au caractère des Sénégalais et à la personnalité du Président qu'il le doit.

Mais l'économie se dégrade en raison de la sécheresse et de la chute des prix de l'arachide, principale production de l'agriculture sénégalaise. La nationalisation de 97 % des terres agricoles, au prétexte que la tradition africaine ne permet pas la propriété privée, n'arrange rien.

La tentative d'assassinat de Senghor par un jeune musulman, à la Grande Mosquée de Dakar, le 22 mars 1967, traduit la nervosité générale. En février 1968, seul candidat il est facilement réélu Président, tandis qu'une seule liste est autorisée à se présenter aux élections législatives : il est clair que le Sénégal s'éloigne de la démocratie, ce que beaucoup de sénégalais supportent mal. Rien d'étonnant, dès lors, qu'en mai 1968, le pays donne une version africaine de la crise française : grève des étudiants bientôt accompagnée par une grève générale qui réclame la « sénégalisation » des emplois. Senghor désamorce la crise en palabrant avec les syndicats et il entame de nouvelles réformes qui consistent à redistribuer les pouvoirs et à les démocratiser, en vue d'un meilleur équilibre.

Nous entrons dans la dernière ligne droite : révision en 1970 de la constitution de 1963, restauration de la fonction de Premier Ministre qui sera confiée à Abdou Diouf, son directeur de cabinet, qui deviendra son successeur, et accroissement des pouvoirs de l'Assemblée qui peut censurer le gouvernement. Tout cela n'est pas très différent de la constitution de la V^e République française.

La création ou la reprise d'activité de partis politiques d'opposition est autorisée : d'abord en 1974, le Parti démocratique sénégalais d'Abdoulaye Wade, actuel Président en exercice, et ensuite le vieux Parti Africain de l'Indépendance, PAI, en 1978.

Bien que la constitution ait limité le multipartisme à trois courants de pensée, le Sénégal est à nouveau en démocratie.

L'année 1978 est marquée par la réélection au suffrage universel de Leopold Sedar Senghor à la Présidence. Il démissionne le 31 décembre 1980, à 74 ans, unanimement respecté en raison de son prestige intellectuel, de son charisme et de son intégrité, ayant conduit son pays à l'indépendance dans l'amitié avec la France, l'ayant gouverné en homme d'état pendant vingt ans et donnant l'exemple du premier Président africain quittant le pouvoir sans y être contraint.